



Animation, quel temps de travail ?

AAAS (Adjoint.e d'Animation et d'Action Sportive)
contractuel.le et vacataire

AAAS contractuel.les

Vos horaires

Semaines périscolaires :

AAC 73,78%	INTERCLASSE		TAP		GOÛTER/ ÉTUDE		CENTRE DE LOISIR	
lundi	11 h 25	13 h 30						
mardi	11 h 25	13 h 30	14 h 45	16 h 45				
mercredi	11 h 25	13 h 30					13 h 30	18/18 h 30
jeudi	11 h 25	13 h 30						
vendredi	11 h 25	13 h 30	14 h 45	16 h 45				
Réunion hebdomadaire : 1 h								
Temps de préparation : 56 mn								

AAC 66 %	INTERCLASSE		TAP		GOÛTER/ ÉTUDE		CENTRE DE LOISIR	
lundi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
mardi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
mercredi								
jeudi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
vendredi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
Réunion hebdomadaire : 1 h								
Temps de préparation : 31 mn								

AAC 53,22%	INTERCLASSE		TAP		GOÛTER/ ÉTUDE		CENTRE DE LOISIR	
lundi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
mardi	11 h 25	13 h 30	14 h 45	16 h 30	16 h 30	18 h 30		
mercredi	11 h 25	13 h 30						
jeudi	11 h 25	13 h 30			16 h 25	18 h 30		
vendredi	11 h 25	13 h 30	14 h 45	16 h 30	16 h 30	18 h 30		
Réunion hebdomadaire : 1 h								
Temps de préparation : 22 mn								

AAC 37,56%	INTERCLASSE		TAP		GOÛTER/ ÉTUDE		CENTRE DE LOISIR	
lundi	11 h 25	13 h 30						
mardi	11 h 25	13 h 30						
mercredi	11 h 25	13 h 30					13 h 30	18/18h 30
jeudi	11 h 25	13 h 30						
vendredi	11 h 25	13 h 30						
Réunion hebdomadaire : 1 h								
Temps de préparation : 17 mn								

AAC 24,91%	INTERCLASSE		TAP		GOÛTER/ ÉTUDE		CENTRE DE LOISIR	
lundi	11 h 25	13 h 30						
mardi	11 h 25	13 h 30						
mercredi	11 h 25	13 h 30						
jeudi	11 h 25	13 h 30						
vendredi	11 h 25	13 h 30						
Réunion hebdomadaire : 1 h X 24 / an (2/3 du temps)								
Temps de préparation : 13 mn								

Semaines extrascolaires :

8h15-17h45 ou 8h30-18h en élémentaire

8h15-17h45 ou 9h-18h30 en maternelle

Pause de 2 fois 20 minutes incluses dans le temps de travail journalier de 9h30. Sous l'autorité et à disposition du directeur de l'ACM si besoin.

Les AAAS à 73,78% et 66% doivent assurer la moitié des semaines extrascolaires.

Les AAAS à 53,22%, 37,56% et 24,91% ne travaillent jamais en semaines extrascolaires

Vos congés

Les AAAS à 53,22%, 37,56% et 24,91% n'ont pas de congés à poser. Il s'agit de plannings annuels avec différents services à effectuer sur les 36 semaines périscolaires.

Les AAAS à 73,78% et 66% doivent travailler la moitié des vacances. **Notre syndicat a obtenu que ce soit bien la moitié des vacances et pas 1 semaine sur 2 à chaque période.**

Cela signifie qu'un.e AAAS à 73,78% ou 66% doit travailler 8 semaines extrascolaires dans l'année. Il peut donc travailler par exemple 8 semaines de petites vacances et pas l'été. Il peut travailler 2 mois d'été et jamais en petites vacances. Toutes les autres possibilités intermédiaires sont envisageables.

AAAS vacataires

Les horaires des AAAS vacataires n'évoluent pas.

Semaines périscolaires :

Interclasse : **11h30-13h30**

TAP : **14h45-16h45**

Temps du soir en maternelle : **16h30-18h**

Temps du soir en élémentaire : **16h30-18h**

CDL mercredi en maternelle : **13h30-18h30**

CDL mercredi en élémentaire : **13h30-18h**

À noter :

-Vacation de 2h en maternelle le soir, de 16h30 à 18h30, en cas de remplacement d'un titulaire ou contractuel.le absent.e

-Vacation de 1h45 en TAP, de 14h45 à 16h30, lorsque le vacataire assure le temps du soir à la suite.

-Les vacataires en postes fixes sont rémunéré.es pour l'heure de réunion hebdomadaire.

Semaines extrascolaires :

8h15-17h45 ou 8h30-18h en élémentaire

8h15-17h45 ou 9h-18h30 en maternelle

Pause de 2 fois 20 minutes incluses dans le temps de travail journalier de 9h30. Sous l'autorité et à disposition du directeur de l'ACM si besoin.

Notre analyse et nos revendications

Le temps de préparation des AAAS contractuel.les est dérisoire en comparaison de celui des AAAS titulaires.

Par exemple, un.e AAAS contractuel.le à 73,78% bénéficiera de 56mn par semaine contre 3h45mn pour un AAAS titulaire à 80% effectuant les mêmes services ! Il s'agit là d'un choix purement comptable de la DASCO (pour ne pas augmenter la quotité de temps de travail des contrats) totalement déconnecté de la réalité de terrain.

Pour les vacataires c'est encore pire...puisque aucun temps de préparation rémunéré n'est envisagé à ce jour !

C'est inacceptable ! De fortes ambitions éducatives sont affirmées dans le PEDT. **Comment dans le cadre d'un travail d'équipe peut-on avoir des temps de préparation différents selon le statut des agent.es ? Et que dire de vacataires sur postes permanents n'ayant aucun temps de préparation rémunéré ?**

Idem pour les temps de prise de service rémunérés dont ne bénéficieront pas les vacataires ! Sur l'interclasse une partie de l'équipe sera présente à 11h25 pour se préparer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions...tandis qu'une autre partie de l'équipe (souvent majoritaire sur ce temps périscolaire) arrivera à 11h30 ! Lamentable !

Pour des économies budgétaires, la Ville sacrifie toujours plus les conditions de travail des agent.es et d'accueil des enfants parisiens !

C'est pourquoi le SUPAP-FSU revendique :

- **Un temps de préparation identique** pour les collègues effectuant les mêmes services indépendamment de leur statut (titulaires-contractuel.les-vacataires) : **augmentation des quotités de temps de travail des contractuel.les et rémunération du temps de préparation aux vacataires.**
- **Des horaires périscolaires identiques** pour les collègues effectuant les mêmes services indépendamment de leur statut (titulaires-contractuel.les-vacataires) : **rémunération du temps de prise de service aux vacataires.**

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 9 septembre 2022

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com